



**PROCES – VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 05/04/2023

**« Devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil
municipal »**

Séance du 05/04/2023 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 20

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Éric SAVIGNON, Maire.

Présents : SAVIGNON Éric, POURCEL Sandrine, DESCOURS Christian, BOUVIER – RAMBAUD Sylvie, TENA Gilbert adjoints, LECOUTRE Martial, GOURDAIN Jean - François, GARNIER Philippe, BOUADDI Lina, DUPORT Valéry, PORCHEY Marie Luce, GILIBERT Marie-Luce, MARILLAT Gaëlle conseillers municipaux.

13

Votants

Pouvoir(s) : GOTTLING Astrid donne pouvoir à POURCEL Sandrine
GLANDUT Pierre donne pouvoir à TENA Gilbert
PERALDI Franck donne pouvoir à GOURDAIN Jean-François

16

Excusé : CAILLAT Jean - Michel

Absents : THIVOZ Florian
DARBONVILLE Arnaud
CHARLET Mylène

Secrétaire de séance : PORCHEY Marie-Luce

Présence de MEUNIER Frédéric , comptable de la commune

Ordre du jour de la séance :

Point 1 – Vie Municipale – Approbation du procès - verbal du Conseil Municipal du 8 février 2023

Point 2 – Finances – Approbation du Compte Financier Unique de 2023

Point 3 – Finances – Affectation du résultat 2022

Point 4 – Finances – Vote des 3 taux

Point 5 – Finances - Subvention majorations jeunes 2023

Point 6 – Finances – Approbation budget 2023

Point 7 - Finances – Demande de subvention à la Région pour la construction du restaurant scolaire

Point 8 – Finances - Créations et suppressions de postes

➤ **Décision du Maire. (délibération du 27/05/2020 donnant délégation pour un certain nombre de compétence)**

Le Maire informe le Conseil Municipal du fait suivant :

Suite au sinistre du 10 février 2023 avec l'accrochage du rétroviseur de l'Iveco par un tiers.

Vu le devis de remise en état d'un montant 428.69 € TTC ;

Suite au passage de l'expert le 27/02/2023 et accord de GROUPAMA pour la prise en charge de la réparation, il a accepté le décompte de Groupama pour un montant de 428.69€ TTC

➤ **Approbation du PV du Conseil Municipal du 08/02/2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 08/02/2023 est accepté à l'unanimité.

➤ **Del 2023040515 : Approbation du Compte Financier Unique de 2023**

Exposé par Frédéric MEUNIER, comptable

Rappel de la délibération n°2021092933 du 29 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022		
DEPENSES	Budgété	Réalisé
Chapitre		
011 Charges à caractère général	679 576.00	636 848.02
012 Charges de personnel et frais assimilés	975 221.00	968 316.18
042 Op d'ordre de transfert entre sections	7 428.77	324 576.35
65 Autres charges de gestion courante	283 951.00	283 853.49
66 Charges financières	30 042.00	30 041.42
67 Charges spécifiques	2 500.23	765.95
DEPENSES de l'exercice	1 978 719.00	2 244 401.41

023 Virement à la section Investissement	823 554.00	0.00
Total cumulé des DEPENSES	2 802 273.00	2 244 401.41
RECETTES	Budgété	Réalisé
Chapitre		
013 Atténuation de charges	16 846.38	16 936.91
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	75 145.58
70 Produits des services, du domaine et ventes	134 770.00	134 370.48
73 Impôts et taxes	163 812.00	163 812.13
731 Fiscalité locale	955 990.00	969 323.23
74 Dotations et participations	1 075 294.00	1 080 465.82
75 Autres produits de gestion courante	175 133.00	176 978.09
76 Produits financiers	5.00	4.87
77 Produits spécifiques	11 749.00	253 751.38
78 Reprises sur amort et provisions	0.00	0.00
RECETTES de l'exercice	2 553 599.38	2 870 788.49
002 Excédent antérieur fonctionnement reporté	248 673.62	0.00
Total cumulé des RECETTES	2 802 273.00	2 870 788.49

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Sandrine POURCEL, 1ère adjointe, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- APPROUVE le Compte Financier Unique de 2022
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Discussion : Néant

➤ **Del 2023040516 : Affectation du résultat 2022**

Exposé par Frédéric MEUNIER

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du budget général, ce jour.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat clôture 2021	+ 248 673.62	- 474 787.08
Recettes 2022	2 870 788.49	2 577 155.75
Dépenses 2022	2 244 401.41	2 338 947.66
Résultat de l'exercice	+ 626 387.08	+ 238 208.09
Résultat de clôture 2022	+ 875 060.70	- 236 578.99

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2022.

Constatant que le CFU fait apparaître, en **section de fonctionnement**, un excédent 2022 de 626 387.08 € et tenant compte d'un résultat antérieur excédentaire reporté de 248 673.62 €, soit **un excédent de clôture de 875 060.70 €**.

Constatant que le CFU fait apparaître, en **section d'investissement**, un excédent 2022 de 238 208.09 € et tenant compte d'un résultat antérieur déficitaire reporté de 474 787.08 €, soit un **déficit de clôture de 236 578.99 €**.

Solde des restes à réaliser 2022 : 327 616.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'AFFECTER le **résultat de fonctionnement** comme il suit :
 Pour mémoire, prévision budgétaire, virement à la section investissement : 823 554 €
 Exécution du virement à la section Investissement compte 1068 **Réserves de 564 194.99 €**

Excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 310 865.71 €

Discussion : Néant

➤ **Del 2023040517 : Vote des 3 taux**

Exposé par le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition de la Taxe Foncière Non Bâti et de la Taxe Foncière Bâti votés en 2022.

Il précise qu'il y a lieu de rétablir le vote du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Ainsi, il propose de ne pas augmenter les taux en 2023.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de maintenir les taux pour 2023, à savoir :**

3 Taxes	Taux votés pour 2022	Taux votés pour 2023
Taxe d'habitation		11.68%
Taxe Foncière sur le Bâti	35.24%	35.24%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	62.96%	62.96%

Complément d'information :

La taxe d'habitation est uniquement pour les résidences secondaires et elle est liée avec la taxe sur le foncier bâti. La loi de finance de 2023 ne permet pas de dissocier les 2 taxes.

La base de ces taux est celle de la base d'imposition et la taxe du foncier bâti est calculée en fonction d'un taux que la collectivité pourrait faire varier.

Pour rappel l'évolution des bases est entre 1,9 et 2% par an et les taux n'ont pas évolué depuis 4 ans.

Cette année l'augmentation est de 7,1% par rapport à l'inflation rapportant ainsi 100 00€ à la collectivité Raison de ne pas augmenter les taux en 2023.

Complément de Sandrine POURCEL, 1^{ère} adjointe

En 2024, possibilité de modifier le taux d'imposition des résidences secondaires à condition de prendre une délibération en octobre 2023 pour une application en 2024.

Cette imposition s'applique pour les logements vacants. Nombre de résidence secondaire : 75.

Discussion : Néant

➤ **Del 2023040518 Subvention majorations jeunes 2023**

Exposé par le Maire

Il est proposé de maintenir le forfait à 26.00€/enfant pour les associations ayant des jeunes adhérents.

Il est également proposé de maintenir le forfait « élève » à 6.50€.

Le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité, comme il suit le montant des subventions « Forfait Jeune » et « Elèves des établissements scolaires de 1^{er} degré » aux associations suivantes :

Association	Nombre de jeunes	Forfait/jeune	Montant subvention	Vote
APEL Ecole Notre Dame	100	6.50€	650.00 €	16 Pour
Sou des Ecoles Laïques	258	6.50€	1 677.00 €	16 Pour
Ecole de Musique du FLJEP (Foyer Laïque Jeunes Education Populaire)	8	26.00€	208.00 €	16 Pour
Football St Siméon Sports	68	26.00€	1 768.00 €	16 Pour
Shotokan Karaté Club	28	26.00€	728.00 €	16 Pour
Tennis Club St Siméon	7	26.00€	182.00 €	16 Pour
Badminton	9	26.00€	234.00 €	16 Pour
Total			5 447.00 €	

L'âge limite pour bénéficier de la majoration « jeunes » est fixé à 17 ans inclus dans l'année.

La subvention accordée au Sou des écoles est calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits lors de la dernière rentrée scolaire. Celle accordée à l'APEL Ecole Notre Dame est calculée en fonction du nombre d'élèves de St Siméon de Bressieux inscrits lors de la dernière rentrée scolaire.

Remarque de Frédéric MEUNIER

Progression du nombre d'enfant de St Siméon de Bressieux en 2 ans : 78 à 120

Exemple Association Foot : Quasi 200 licenciés en 2023 contre 140 l'année précédente.

Discussion : Néant

➤ **Del 2023040519 : Approbation budget 2023**

Exposé par Frédéric MEUNIER (et Sandrine POURCEL, 1^{ère} adjointe)

Après l'approbation du C.F.U. 2022 et l'affectation du résultat, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les documents de préparation budgétaire qui se résument ainsi avec la norme M57 :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2023	
DEPENSES	BP 2023 en €
011 Charges à caractère général	750 291.00
012 Charges de personnel	937 060.00
65 Autres charges gestion courante	320 708.00
66 Charges financières	39 419.59
67 Charges spécifiques	2 000.00
DEPENSES de l'exercice	2 049 478.59
023 Virement à la section Investissement	852 595.00
042 Op d'ordre de transfert entre sections	24 594.41
Total cumulé des DEPENSES	2 926 668.00

RECETTES	BP 2023 en €
013 Atténuation de charges	0.00
70 Produits des services	140 022.00
73 Impôts et taxes	162 417.00
731 Fiscalité locale	1 045 754.00
74 Dotations et participations	1 133 979.00
75 Autres produits gestion courante	114 404.00
76 Produits financiers	5.29
77 Produits Spécifiques (mandats annulés)	19 221.00
RECETTES de l'exercice	2 615 802.29

002 Excédent antérieur reporté	310 865.71
042 Op d'ordre de transfert entre section	0.00
Total cumulé des RECETTES	2 926 668.00

BUDGET INVESTISSEMENT 2023 en €			
CHAPITRE		Dépenses	Recettes
COMPTE			
001	Déficit Reporté section d'Investissement	236 578.99	
021	Virement de la section de fonctionnement		852 595.00
024	Produits des cessions		0.00
040	Opération d'ordre entre sections	0.00	
040	Opération d'ordre entre sections (Amort)		24 594.41
041	Opération Patrimoniale (intégration étude)	2 160.00	2 160.00
10222	FCTVA		235 102.60
10226	Taxe d'aménagement		55 000.00
1068	Réserves		564 194.99
1641	Remboursement de Capital	225 350.01	
1641	Emprunt		0.00
165	Cautions mouvements locataires	2 000.00	2 000.00
20/21/23	Etudes, Travaux et Acquisitions	2 423 659.00	
13	Subventions d'Investissement		1 154 101.00
Totaux		2 889 748.00	2 889 748.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **ADOPTE** ce budget 2023.

Complément d'information :

- Intervention de Gilbert TENA : projet de 2 ralentisseurs plateaux au niveau du collège et au carrefour de Roybon.
- Intervention de Sylvie BOUVIER – RAMBAUD : suite à l'adhésion au réseau « Ville amie des Aînés », le projet illumination rentre dans un cadre d'appel à projet donc une demande de subvention a été faite à cette association.
- Intervention de Christian DESCOURS : destruction de la maison DELEGUE pour l'implantation d'un plateau sportif pour les écoles + apporter de la surface de parking

Discussion : Néant

- **Del 202304020 : Demande de subvention à la Région pour la construction du restaurant scolaire**

Exposé par Sandrine POURCEL

Il est rappelé à l'Assemblée la procédure lancée pour la construction d'un restaurant scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire un dossier de demande de subvention à la REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre de projets d'investissement du dispositif Contrat Région Ville dans le domaine d'intervention de l'aménagement du territoire basée sur une dépense plafonnée à 250 000€ HT.

Coût estimatif du projet : 1 267 075€ HT.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide de la REGION ;
- VALIDE le plan de financement suivant :

Financement	Thème	Plafond HT	Taux	Subvention
Subvention ETAT	DETR Axe scolaire	1 000 000€	20.00%	200 000€
Subvention ETAT	DETR Axe scolaire Bois certifié « bois des Alpes »	321 000€	10.00%	32 100€
Subvention DEPARTEMENT	Dotation Territoriale Axe scolaire	1 267 075€	35.00%	443 476€
Subvention REGION	Amgt du territoire et équipement public	250 000€	40.00%	100 000€
Autofinancement par la commune				491 499€
TOTAL				1 267 075€

Discussion : Néant

➤ **Del 2023040521 : Créations et suppressions de postes**

Exposé par le Maire et Sandrine POURCEL

L'Assemblée est informée du besoin en personnel pour :

- le secteur social où la demande des habitants est très forte, ce qui nécessite une augmentation d'heures
- une restructuration du service administratif et de nouveaux besoins.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des postes de travail et des missions assurées, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents recrutés ;

Cette modification préalable à la nomination, entraîne au 01/05/2023 la mise à jour du tableau des emplois

Il est proposé à l'Assemblée :

- Création du poste d'Assistant socio-éducatif à 12h et suppression du poste à 9H
- Suppression du poste d'adjoint administratif de 21H
- ✓ Réorganisation du service administratif
 - Nomination d'un agent à la fonction de DGS en interne à compter du 1^{er} mai
 - Création d'un poste d'adjoint administratif à 17h30 à compter du 1^{er} mai

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'apporter les modifications des emplois à compter du 1^{er} mai 2023

Discussion : Néant

Questions diverses :

Intervention du Maire :

Vendredi 31 mars à 10h00, signature de l'achat de la maison FRIGERIO qui est pleine propriété pour la collectivité. Tous les délais de recours ont été purgés.

Maintenant, travail sur l'ouverture d'un accès et d'un mur mitoyen à faire avec la propriété d'à côté.

Fin de la séance à 21h40

Signature du Maire

Signature secrétaire